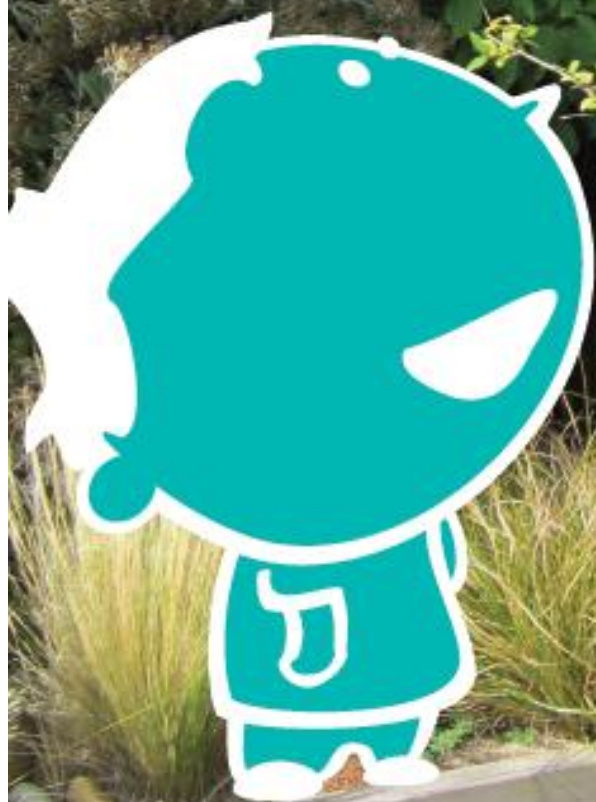


ENVIRONNEMENT

Opération

CONCARNEAU | ELLIANT | MELGVEN | NÉVEZ | PONT-AVEN | ROSPORDEN
SAINT-YVI | TOURC'H | TRÉGUNC

Devenez jardin témoin !



Renseignements et inscription
au 02 98 50 50 17 ou sur

www.concarneau-cornouaille.fr

CCA agglomération
CONCARNEAU CORNOUAILLE

Une opération jardins témoins sur le territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération

Pourquoi une opération jardins témoins ?

Le 1er juillet 2011, la communauté d'agglomération a signé un programme local de prévention avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) pour réduire de 7% en 5 ans les quantités de déchets produites (les ordures ménagères, les déchets recyclables (sacs jaunes) et les dépôts en déchèterie.

Après l'opération « Foyers témoins » en 2012 qui a permis de montrer qu'en pratiquant des gestes de prévention simples, les foyers du territoire pouvaient réduire leur production de déchets ménagers d'environ 7 kg par mois, CCA souhaite sensibiliser les habitants du territoire à la réduction des déchets de jardin.

En effet, sur notre territoire en 2012, les déchets verts issus des tontes et tailles de jardins ont représenté plus de la moitié des apports dans les trois déchèteries équivalent à plus de 12 tonnes.

La réduction des déchets verts au jardin va de pair avec l'utilisation de techniques de jardinage au naturel. Aussi, le service info déchets associe le service qualité de l'eau pour sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques de jardinage au naturel pendant l'opération jardins témoins.

Agissons pour inverser la tendance, réduire les quantités de déchets verts que nous produisons quotidiennement et diminuer notre impact sur l'environnement.

Qu'est-ce qu'une opération jardins témoins ?

Les objectifs :

- ✓ Démontrer que chacun peut réduire significativement sa production de déchets verts et son impact sur l'environnement grâce à quelques gestes simples ;
- ✓ Tester et mesurer concrètement l'efficacité de ces gestes ;
- ✓ Communiquer et valoriser le témoignage et l'expérience des foyers engagés dans l'opération jardins témoins.

Le principe :

- ✓ Vous choisissez trois gestes (minimum) au jardin parmi les dix qui vous sont proposées ;
- ✓ Vous mettez ces bonnes pratiques en application au jardin pendant 9 mois;
- ✓ Vous répondez à un questionnaire en début d'opération et en fin d'opération pour évaluer les impacts et l'efficacité des gestes choisis.

Le déroulement

Action	Date
Appel à candidatures	Janvier-Février 2014
Questionnaire d'état des lieux des pratiques au jardin et de production de déchets	Janvier-Février 2014
1/ Lancement de l'opération	Fin mars 2014
2/ Démonstration de broyage à Trégunc pendant la Semaine de développement durable	5 Avril 2014
3/ Atelier jardinage au naturel Utilisation des produits phytosanitaires et leurs alternatives naturelles	Mai 2014
4/ Atelier étude de cas de jardin Apprenez à bien choisir vos plantes pour disposer d'un jardin fleuri toute l'année ; anticiper la croissance des plantes pour éviter de trop tailler, astuces pour une belle pelouse ...	Juin 2014
5/ Atelier les auxiliaires du jardin + hôtel à insectes Apprenez à reconnaître les insectes « amis du jardinier », aménager des refuges pour qu'ils peuplent votre jardin	Septembre 2014
6/ Atelier taille de haie Apprenez les bons gestes pour tailler vos fruitiers, vos arbres et arbustes, bien choisir le moment de la taille ; zoom sur les techniques de paillage.	Octobre 2014
7/ Questionnaire final pour comparer avec le questionnaire initial	Automne 2014
8/ Présentation des résultats et perspectives	Automne 2014

Les dates et les intervenants seront précisés ultérieurement.

Des opérations de broyages seront organisées sur les communes.

Les gestes et le suivi

Les 10 gestes proposés sont les suivants:

Geste n°1	Pratiquer le compostage en tas ou en composteur avec les déchets biodégradables de la maison
Geste n°2	Pratiquer le compostage en tas ou en composteur des déchets verts du jardin
Geste n°3	Participer à une opération de broyage de ses branchages ou broyer ses branches pour les utiliser en paillis
Geste n°4	Pratiquer le paillage de ses massifs et/ou de son potager
Geste n°5	Utiliser des techniques alternatives aux pesticides pour traiter son potager et/ou son jardin d'agrément
Geste n°6	Construire un hôtel à insectes dans son jardin
Geste n°7	Pratiquer la tonte mulching
Geste n°8	Pratiquer la rotation des cultures au potager
Geste n°9	Choisir des produits avec le label « Jardiner au naturel ça coule de source »
Geste n° 10	Récupérer l'eau de pluie pour arroser les plantations

Vous choisissez minimum 3 gestes que vous ne pratiquez pas à l'heure actuelle et que vous souhaitez appliquer (dont un parmi les 3 premiers).

Un questionnaire initial et un questionnaire final ainsi que des rencontres chez vous permettront d'évaluer l'impact de ces gestes sur les quantités de déchets de jardin.

Un engagement réciproque

Votre rôle de foyer participant à l'opération jardin témoin :

En signant la Charte de participation à l'opération jardin témoin, vous prenez l'engagement de :

- ✓ Choisir des gestes de réduction des déchets verts et de diminution de l'impact sur l'environnement parmi ceux qui vous sont proposés ;
- ✓ Assister aux réunions et ateliers au cours desquels vous seront fournies toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'expérience ;
- ✓ Suivre la fréquence et les volumes de déchets verts déposés en déchèterie.

Les foyers qui le souhaitent pourront témoigner de leur expérience, afin de diffuser le plus largement possible les pratiques de réduction des déchets.

Le rôle de CCA :

Tout au long de l'opération, vous êtes accompagnés par CCA :

- ✓ Un composteur vous est fourni ;
- ✓ Vous pouvez contacter l'animatrice de l'opération qui est disponible pour vous guider et répondre à vos questions ;
- ✓ Des animations et des ateliers vous sont proposés pour vous permettre de mieux comprendre le cycle des déchets et vous aider pour la mise en œuvre des pratiques de réduction des déchets et de jardinage au naturel ;
- ✓ Le tableau de suivi des dépôts est fourni.



Contacts :

Service déchets : 02 98 50 50 17

Ou dechets@concarneaucornouaille.fr

Site internet : www.concarneau-cornouaille.fr